



ENVOI-EXPRESS

PREFECTURE DU GERS



DEMANDE DE DUPLICATA

Identification : (partie à compléter)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone (fixe ou portable) :

Adresse courriel :

Immatriculation :

--	--	--	--	--	--

 ou

--	--	--	--	--	--

(ancienne immatriculation) (nouvelle immatriculation)

Dans l'attente de votre certificat d'immatriculation, vous pouvez circuler pendant 1 mois avec la déclaration de perte ou de vol. Si vous avez un certificat dans l'ancien système d'immatriculation, un certificat provisoire d'immatriculation est édité.

Je souhaite recevoir mon certificat d'immatriculation provisoire par courrier (joindre une enveloppe libellée à vos nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur) Oui Non (cocher)

Pièces à fournir obligatoirement :



Vous avez une ancienne immatriculation
Attention : vous allez changer d'immatriculation



Vous avez une nouvelle immatriculation

- La déclaration de perte (cerfa n° 13753*02) établie en préfecture ou de vol établie par un service de police ou de gendarmerie.
- La demande d'immatriculation (cerfa n° 13750*03) dûment remplie et signée par le titulaire ou les co-titulaire(s)
- Une copie de la pièce d'identité en cours de validité du titulaire et du ou des co-titulaire(s)
- Une copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Une preuve du contrôle technique en cours de validité pour les véhicules de plus de 4 ans (sauf pour les motos, les remorques et les caravanes)
- Un chèque ou un mandat cash de **2,50 €** libellé à l'ordre de la Régie des Recettes. Si le titulaire du chèque est différent du demandeur du certificat, il convient de fournir la photocopie de la pièce d'identité du titulaire du compte.

Votre certificat définitif vous parviendra par La Poste

- La déclaration de perte (cerfa n° 13753*02) établie en préfecture ou de vol établie par un service de police ou de gendarmerie.
- La demande d'immatriculation (cerfa n° 13750*03) dûment remplie et signée par le titulaire ou les co-titulaire(s)
- Une copie de la pièce d'identité en cours de validité du titulaire et du ou des co-titulaire(s)
- Une copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Une preuve du contrôle technique en cours de validité pour les véhicules de plus de 4 ans (sauf pour les motos, les remorques et les caravanes)
- Un chèque ou un mandat cash de **40,50 €** libellé à l'ordre de la Régie des Recettes. Si le titulaire du chèque est différent du demandeur du certificat, il convient de fournir la photocopie de la pièce d'identité du titulaire du compte.

Votre certificat définitif vous parviendra par La Poste

Envoyez votre dossier complet à :

PREFECTURE DU GERS, 3 place du préfet Claude Erignac - BP 10 322 - 32007 AUCH CEDEX